



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

18 décembre 2009 à 9h30

Bastide Pisan à Cogolin

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009 :

Pour les communes :

Roland BRUNO, maire de Ramatuelle,
Gabriel CIARIMBOLI, maire de La Mole,
Florence LANLIARD, maire du Plan de la Tour,
André DAZIANO, adjoint Vidauban,
Alain MEUNIER, adjoint Le Luc,
Max ALRIC, conseiller municipal de Vidauban,
Christian BONNAFOUX, conseiller municipal de Puget-Ville,
Sylvie BRISSAUD, conseillère municipale de la Croix-Valmer,
Brigitte LACIEUSE, conseillère municipale du Thoronet,
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud,
André MONIER, conseiller municipal de La Garde Freinet.

Autres membres de l'A.P.P.M. :

Jean-Michel COUVE, député du Var, président de l'A.P.P.M.,
Jacques MONTANO, Président de la CMAV,
Louis VALENTIN, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du
Var,
Membre de la Chambre d'Agriculture du Var,
Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la DCA PACA,
Liliane MAILLARD, Responsable de l'UPV Golfe de Saint-Tropez,
Pierre-Dominique CLEMENT, Association Site de Sainte-Maxime, membre de la
Coordination des associations de Sauvegarde du Golfe et de la presqu'île de Saint-
Tropez,
Loïc DE SALNEUVE, représentant de la Chambre d'Agriculture du Var,
Bertrand DESCHAMPS, représentant de la CCIV - Golfe de Saint-Tropez,

Autres personnes présentes :

Philippe CHESNEAU, Vice-président du Conseil Régional PACA,
Sylvain ROSIQUE, conseiller municipal de Sainte-Maxime,
Alain FABRE, Conseiller Général du Var, Canton du Luc,
Gisèle DURAND, Présidente de l'Association pour un conseil de développement du territoire des Maures,
Christian VERGARI, Président du Comité de Défense du Cadre de Vie du Territoire des Maures,
Danielle TALPAERT, Directrice du SIVU Tourisme,
Emmanuel BERTRAND, Directeur de la SEM « Maison du Tourisme »,
Jacques BRUN, SIVOM du Pays des Maures / Golfe de Saint-Tropez,
Grégory CORNILLAC, Association des Communes Forestières du Var
Odile JACQUEMIN, Présidente de MALTAE et membre de l'ACDTM,
Jean-Louis PACITTO, membre de l'ACDTM,
Xavier RAYMOND, Protection Avenir de la Garde-Freinet et des Maures, Conseil de développement,
J.Ch. TOURNEUR, Secrétaire général de GAPE Maures et membre de l'ACDTM,
Cécilia BROVIA, Comité des Elus/ APPM,

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2009
- Rappel du Contexte réglementaire et débat sur le Projet et les objectifs de l'association.
- Modification des statuts.
- Démissions, adhésions.
- Le Pole d'Excellence Rurale : le site internet Latitude Gallimard.

Un dossier complet est distribué aux participants.

Le Président remercie les participants de leur présence ; tout particulièrement M. Philippe CHESNEAU, Vice Président du Conseil régional et M. Alain FABRE, Conseiller général de leur présence et transmet les excuses de Madame la Sous-préfète.

Il propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Il rappelle que cette réunion est une assemblée générale extraordinaire car elle a pour objet la modification des statuts de l'association, comme il en a été convenu lors de la dernière Assemblée générale.

A / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2009

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 juillet 2009, transmis à tous les membres avec la convocation à la présente Assemblée, est **approuvé à l'unanimité**.

B / DEMISSIONS, ADHESIONS

Le Président propose d'aborder la question des démissions et adhésions en début de séance.

Il indique en premier lieu les démissions des communes de Flassans-sur-Issole et du Luc.

L'assemblée acte ces démissions.

Les communes de Puget-Ville et Saint-Tropez ont annoncé leur départ sans en prendre délibération.

En ce qui concerne les adhésions, il informe du souhait de l'Association de défense des commerçants et artisans des villes et villages de Provence et de la Côte d'Azur (Collectif DCA PACA) de rejoindre notre association.

Robert BOUCHARD, Secrétaire général, du collectif DCA PACA présente l'activité de son association. Il exprime l'intérêt que représente pour ses membres l'Association de Préfiguration du Pays des Maures et son projet de développement pour le territoire des Maures.

L'Assemblée générale adopte l'adhésion de l'association à l'unanimité.

C / RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEBAT SUR LE PROJET ET LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Le Président revient sur la réforme législative et territoriale en cours et évoque la très probable suppression de la possibilité de création de nouveaux Pays. Il revient ensuite sur les conclusions de la précédente Assemblée générale au cours de laquelle a été décidé de modifier les statuts de l'association afin de ne plus faire référence à un projet de constitution d'un Pays, tout en poursuivant le soutien au projet de développement durable du territoire des Maures tel qu'il a été élaboré par l'APPM et déposé auprès des représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général le 15 juillet 2008.

Il propose que notre association, élargie à d'autres participations des acteurs territoriaux, poursuive son travail de concertation et d'échanges afin d'affiner le projet et d'en tenir informée la population.

Gabriel CIARIMBOLI confirme l'intérêt à ses yeux de pouvoir partager ce travail et d'amender ce texte en concertation : « ce qui en fera sa force et sa crédibilité. »

Jean-Michel COUVE rappelle les fondements qui avaient amenés, dès 1999, des élus et acteurs du territoire à créer l'APPM avec le soutien du Conseil Economique Social PACA. (p 4 du power point). Il revient également sur l'importance qu'il accorde à ne pas dissocier les 3 composantes du territoire (littoral, massif, plaine). Il rappelle, aussi, les évolutions qu'a subi le périmètre d'étude au fil des années, essentiellement du fait de la création, en 2001, des Communautés d'agglomération : Toulon-Provence-Méditerranée et de la Dracénie.

Reprenant les nombreuses mesures de protection imposées par l'Etat à ce territoire et les diverses initiatives prises dans le cadre de la Charte Forestière, de la politique départementale, de la promesse d'un Parc Naturel Régional, il constate qu'en l'état actuel, aucune réalisation concrète n'a été effectuée la mise en œuvre globale d'une politique de revitalisation de la forêt (p 5).

Il regrette que, malgré les nombreuses collaborations engagées avec les acteurs sociaux et économiques dans le cadre de l'APPM et l'intéressante initiative prise dans le cadre de la filière bois, le territoire ne bénéficie toujours pas d'un programme global de développement durable.

Il insiste, à nouveau, sur la nécessité de lier le Massif, par nature pauvre et fragile, aux richesses touristiques du littoral et agricoles des plaines.

Loïc DE SALNEUVE partage ce point de vue mais considère l'adjectif « pauvre » pour le massif mal approprié tant on le sait riche notamment au niveau écologique. Pour lui, cette richesse constitue une chance extraordinaire, qui n'est pas assez prise en considération.

Gabriel CIARIMBOLI explique que les communes du massif subissent une pression touristique et urbanistique très importante et il souhaite que ce projet du territoire des Maures soit l'occasion de définir le taux maximum de croissance acceptable par cet espace. A ce sujet, il fait remarquer qu'une inversion des tendances durant ces dernières décennies amène les populations des zones urbaines à impacter de plus en plus sur les espaces naturels et ruraux.

Jean-Michel COUVE, répondant à Loïc DE SALNEUVE partage son avis quant à la grande richesse écologique du massif en précisant que sa « pauvreté » tient essentiellement à sa dévitalisation et à sa sensibilité aux incendies.

André LANZA et André DAZIANO pensent qu'il est, avant tout, méconnu et qu'il mériterait d'être mieux présenté et défendu auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques et économiques.

Alain MEUNIER s'étonne que, dans le cadre du projet présenté, le littoral ne participe pas concrètement aux différentes actions préconisées.

Jean-Michel COUVE fait remarquer que pour ce qui concerne le littoral, l'essentiel résidera dans une valorisation de ses atouts existants et une meilleure qualification de ses sites tout au long de l'année. Répondant à Gabriel CIARIMBOLI il indique que, selon lui, le fait de prévoir un développement durable du Massif des Maures, n'implique en rien un surdéveloppement et une surfréquentation de ce précieux patrimoine qui en serait dénaturé. Il revient sur le fondement même de la durabilité : protéger l'environnement, créer des richesses et de l'emploi et agir pour le progrès social ; les recettes procurées par le développement économique devant permettre de générer les moyens servant à financer la protection du patrimoine.

Jean-Louis PACITTO explique qu'à ses yeux l'Image joue un rôle très important dans la conception et la réalisation du projet. Elle doit mettre en évidence les complémentarités entre chaque composante du territoire : la forêt, la mer, les campagnes, les villes. Il pense qu'il serait essentiel de réécrire et donner du sens à cette complémentarité.

Gabriel CIARIMBOLI explique que l'attractivité démographique de notre territoire crée un contexte particulier qui nécessite beaucoup d'attention au plan de l'aménagement et de l'urbanisme.

Jean-Michel COUVE partage cet avis et exprime sa préoccupation sur les programmes actuellement en cours ou en projet dans le Golfe de Saint-Tropez. Il attire l'attention sur le fait que, selon ses informations, les orientations du SCoT du Golfe ne semblent pas toujours respectées dans le cadre de l'élaboration des PLU communaux et en ce qui concerne certaines opérations prévues.

Gabriel CIARIMBOLI ajoute que, selon lui, le SCoT du Golfe de St-Tropez n'est pas parvenu à donner les orientations à la hauteur du diagnostic qu'il a, pourtant, plutôt correctement conçu.

Robert BOUCHARD confirme qu'à la vue de différentes situations dans le Département, les communautés d'agglomération ne respecteraient pas toujours l'esprit des SCoT. Il regrette l'absence de charte commune dans certaines zones et l'absence de contrôle des administrations.

Puis, **Jean-Michel COUVE** présente à nouveaux les grandes lignes du Projet de Développement Durable (p 6). Ce projet s'appuie à la fois sur les constats de faiblesse mais aussi sur les atouts du territoire. Parmi ceux-ci, à noter, particulièrement pour le nord du territoire, les infrastructures routières, ferrées et aéroportuaires de proximité. Ces équipements au carrefour Le Luc/le Cannet des Maures (jouxant Vidauban et les Arcs) doivent être considérés comme un fort atout pour le développement économique de toute la partie Est du département.

Pour répondre à l'inquiétude exprimée par Gabriel CIARIMBOLI lors d'une précédente réunion à propos du caractère, selon lui, surdimensionné du projet de pôle économique du canton du Luc, Jean-Michel COUVE précise qu'il ne s'agit pas, à ses yeux, d'envisager un projet pharaonique, mais de mettre en perspective, pour l'avenir de nos enfants, la création d'un pôle susceptible de créer richesses et emplois, de générer des recettes qui seront indispensables, par ailleurs, pour le volet protection du territoire. Le rajout d'un Centre de formation, de recherche et de

rencontres sur le thème de l'environnement terrestre devrait aussi constituer un apport considérable pour les jeunes et une réelle valorisation du territoire.

Gabriel CIARIMBOLI répond que nous nous situons dans une ère post industrielle aujourd'hui vouée au savoir. Mais, il n'en demeure pas moins que le 5^{ème} point du projet (valorisation des atouts et des infrastructures) lui pose problème.

Louis VALENTIN apporte son éclairage sur le caractère essentiel de la mise en œuvre d'activités en forêt. Mais il déplore, à ce sujet, les difficultés rencontrées pour les concrétiser du fait de multiples blocages législatifs et réglementaires appliqués par les services de l'Etat, en particulier la loi SRU. Par ailleurs, il estime que le Centre de formation devrait également concerner les problématiques de la forêt.

Jean-Michel COUVE confirme qu'un ensemble de lois et de règlements édictés depuis ces dernières décennies ont, au bout du compte, amené les hommes à sortir de la forêt. Depuis bien longtemps, les membres du CRPF ont bien analysé la situation de nos forêts soumises aux risques d'incendies et en ont déduit leurs propositions de « cloisonnement » des espaces forestiers.

Une réelle avancée avait été notée en septembre 2003, suite à la réunion du « Comité de pilotage pour la reconstitution écologique du massif des Maures » qui avait été présidée par Pierre Etienne BISCH, Préfet du Var.

Le rapport conclusif exprimait, à l'unanimité, le caractère indispensable de la reprise des activités humaines en forêt, dans le but de la protéger.

Mais, il faut bien reconnaître que cette affirmation, alors partagée par tous les membres du Comité n'a pas eu de suites concrètes, pour l'instant.

Jacques MONTANO informe que, dans le cadre du Conseil Economique Varois, des travaux sont menés pour valoriser la filière bois. Des intérêts économiques de la forêt ont été démontrés, comme notamment l'exploitation du liège. Il informe, par ailleurs, des réflexions menées autour de la formation professionnelle. Le domaine du développement durable est porteur. Les analyses ont montré qu'il fallait mutualiser les moyens et, donc, restructurer les Centres de formation en les regroupant.

Jean-Michel COUVE rappelle, en présentant à nouveau la cartographie du projet de développement, que, conséquemment à l'abandon par l'association du projet de créer un Pays, ce projet de développement durable n'est plus « enfermé » dans un périmètre territorial circonscrit au Golfe de Saint-Tropez et à la Communauté de Communes Cœur du Var. Dorénavant, il pourra être élargi à d'autres actions sur des territoires cantonaux contiguës.

Il insiste, par ailleurs, sur le caractère indispensable des actions d'informations et de communication auprès des populations.

Roland BRUNO constate la présence autour de la table de nombreux acteurs de la société civile. Il se réjouit de cette motivation autour du projet des Maures qui est pour lui un territoire d'une beauté exceptionnelle. Toutefois, il indique qu'il se pose beaucoup de questions en ce qui concerne la structure susceptible de porter le projet. Il ne faudrait surtout pas qu'il y ait deux structures qui travaillent séparément.

Gabriel CIARIMBOLI souhaite faire évoluer le projet de l'APPM dans l'objectif d'atteindre une masse critique de population susceptible d'y adhérer et qu'ainsi le projet se construise. Selon lui, l'ensemble des organismes, comités et associations qui traitent des orientations pour protéger et valoriser ce territoire des Maures peuvent apporter un plus au projet car ils doivent être considérés comme complémentaires.

Pour **Alain MEUNIER** le contenant, c'est-à-dire la structure porteuse du projet, est important. Il constate que l'hypothèse d'un Parc Naturel Régional est d'autant plus adaptée qu'il n'existe pas plus d'autre solution.

Grégory CORNILLAC tient à informer l'assemblée de l'état d'avancement de la Charte Forestière. Il informe que le 24 février 2010 aura lieu, à Collobrières, la réunion pour la signature de la Charte. A cette occasion, il sera certainement débattu de la structure porteuse à constituer. En l'état, est en cours de création un Syndicat Mixte. S'agira-t-il de constituer un Syndicat de développement du Massif des Maures ? Un Syndicat de préfiguration du Parc Naturel Régional ? Il n'est pas certain, selon lui, qu'à l'heure actuelle, il y ait unanimité sur le Parc Naturel.

Jean-Michel COUVE souhaite présenter rapidement ce qui a été réalisé depuis plus de dix ans dans la région du Lac du Bourget : le projet Grand Lac. Porté par le Conseil Général de Savoie, au travers d'un G.I.P, « Le Grand Lac », il s'agit d'un projet de développement durable intéressant un territoire de 45km² prévoyant des engagements pour 629 millions d'euros sur vingt ans. Les premières opérations cofinancées par l'Europe, l'Etat et les collectivités ont démarré en 2000. Il pense que ce que la Savoie a su réaliser de façon ambitieuse et coordonnée, le département du Var aurait pu ou pourrait le prévoir, pour l'ensemble du territoire des Maures.

Alain FABRE indique qu'en ce qui concerne le périmètre territorial, notre projet de développement durable concerne 4 territoires : « Cœur du Var », Golfe de Saint-Tropez, une partie de la CAD, le front Est des Maures et la part Ouest du littoral, du massif et de la plaine avec le canton de Collobrières. Il faut penser à l'ensemble des maires de ce territoire car ce sont eux qui, a un moment donné, seront amenés à se positionner.

Gabriel CIARIMBOLI affirme que, pour sa part, il fera tout pour qu'un projet de protection et de développement durable du territoire des Maures se réalise.

Alain FABRE exprime son accord avec le maire de la Môle rappelant qu'il faut agir dans ce sens car les pressions sur ce territoire sont fortes.

Jean-Michel COUVE revient sur les dispositions prévues dans le cadre de la réforme territoriale présentée par le Gouvernement et sur la politique de territorialisation du Conseil Général du Var. Tout en saluant le bien fondé de cette politique, il regrette qu'elle s'appuie sur les SCoT qui ne sont, en réalité, que des documents d'urbanisme et d'orientation. Les Syndicats intercommunaux de SCoT n'ayant pas de compétence de mise en œuvre des politiques de protection, d'aménagement et de développement, il préférerait que ces politiques départementales s'exercent sur la base des intercommunalités qui disposent, elles, des compétences opérationnelles.

D/MODIFICATION DES STATUTS

Le Président présente la nouvelle rédaction des statuts. En terme d'objet de l'association, il propose : de « promouvoir auprès des différentes instances décisionnaires et des populations un Projet du territoire des Maures de développement durable et de soutenir sa mise en œuvre ».

Gabriel CIARIMBOLI précise qu'il ne pourra pas se positionner avant d'en débattre avec son Conseil municipal.

Alain FABRE confie qu'il aurait souhaité que l'objet de l'association mette en perspective, d'entrée de jeu, la réalisation d'un Parc Naturel Régional.

Jean-Michel COUVE pense qu'il ne faudrait pas s'enfermer, une nouvelle fois, dans la perspective d'une future structure porteuse. Le projet de développement que l'association se propose de soutenir pourrait intégrer tous autres types de structures ; encore que l'hypothèse d'un Parc Naturel Régional est, aujourd'hui, la plus plausible.

Alain FABRE pense que cela permettrait, tout de même, à chacun de savoir où l'on va.

Jean-Michel COUVE lui répond qu'une fois modifiés ses statuts, l'association devra ouvrir le débat et conclure sur les éléments constitutifs du Projet de Développement Durable du Territoire des Maures tout en soutenant aussi bien la Charte forestière et son éventuel Syndicat mixte que la création future d'un Parc Naturel Régional.

Pour Louis VALENTIN, il serait souhaitable de préciser que l'association a pour objet la concertation, la réflexion et « les études » sur le Projet de Développement Durable.

Florence LANLIARD rappelle à l'assemblée la difficulté qu'il y a à expliquer aux conseils municipaux des communes le rôle de notre association. Le constat est unanime de l'urgence d'agir face à la pression urbaine que subit ce territoire. Elle revient sur l'histoire de ce dossier qui a vécu à travers deux démarches parallèles menées depuis plusieurs années par deux « figures » du territoire : la Charte Forestière et la Préfiguration du Pays des Maures. La démarche de la Charte Forestière va prochainement voir le jour par le biais d'un Syndicat mixte mais qui ne regroupera que des communes. Elle aurait donc souhaité que l'APPM évolue plus vite vers un Conseil de développement élargi dont, de toute façon, le projet aura besoin. Cela poserait-il problème que l'APPM devienne une association pour le conseil de développement déjà existant ?

Roland BRUNO explique vouloir attendre que la réunion de la Charte Forestière du 24 février 2010 se tienne pour décider du maintien de sa participation à l'association. Il y verra, en effet, plus clair.

Loïc DE SALNEUVE pense également que si la perspective de création du Parc Naturel Régional était clairement annoncée, cela serait mieux. En effet, il considère que si l'APPM ne garde pour objet que la réflexion elle risque de s'épuiser. Il pense que l'impulsion créée par l'APPM est une grande chance mais qu'il y a maintenant un besoin d'avancer plus concrètement.

Jean-Michel COUVE estime que quelque soit le bien fondé de soutenir, aujourd'hui, la création d'un Parc Naturel Régional, on ne peut, pour autant, affirmer que cette démarche va aboutir et dans des délais relativement rapprochés. Dans ces conditions, il nous faut poursuivre nos travaux afin d'affiner notre projet qui sera susceptible d'intégrer un Parc Naturel Régional ou tout autre structure si, celui-ci, pour une raison ou une autre ne pouvait se réaliser.

Gabriel CIARIMBOLI estime, quant à lui, que promouvoir, ensemble, un Parc Naturel Régional permettrait de fédérer autour d'un projet commun sur lequel on pourrait mieux communiquer.

Xavier RAYMOND, après avoir attentivement suivi tous les débats, estime qu'il devient maintenant urgent de concrétiser un projet territorial et de le soutenir afin que les Maures ne soient pas oubliés ou écartelés.

Philippe CHESNEAU trouve les échanges passionnants et passionnés. Il pense, qu'en effet, il y a urgence à agir pour les Maures. Il rappelle que, lorsque la Région a lancé sa démarche de réflexion, n'étaient évoqués ni le Parc ni le Pays et les débats avaient conclu à la nécessité d'élaborer un projet de territoire. Pour lui, chacun a apporté sa pierre au projet. Il évoque, à son tour, le risque qui pèse sur ce territoire, lié en particulier à la pression de l'aire toulonnaise et des aires urbaines environnantes. Les territoires ruraux, comme les Maures, ont tendance à devenir progressivement des parcs de loisirs des urbains ; ce qui constitue une réelle préoccupation. Il confirme que ce qui est intéressant dans ce qui a été déjà conduit, c'est la mixité des partenaires car, pour lui, on vit à une époque où il faut échanger les points de vue.

Concernant la réforme en cours, il revient sur la fin des Pays ; les anciens Pays devant, eux aussi, évoluer. Pour sa part, il pense que le Parc Naturel Régional était plus adapté qu'un Pays, du fait de la richesse exceptionnelle du territoire des Maures. De très nombreux enjeux mériteraient la constitution rapide du Parc mais il précise que jusqu'aux prochaines élections régionales la Région n'imposera rien. Il pense que le Syndicat Mixte de la Charte Forestière, en cours de constitution, pourra constituer un pivot dans ce dossier. En ce qui concerne le projet à mettre en œuvre, il évoque l'image d'un tabouret dont les 4 pieds seraient constitués de : l'économie/formation ; l'habitat ; les déplacements ; l'environnement.

Il confie être très impatient de voir le projet se concrétiser. Il espère que les communes s'engageront rapidement vers un Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc Naturel Régional. Il termine en expliquant que même si les Parcs se constituent sur des territoires ruraux, ils n'ont pas que des fonctions rurales.

Le Président met la modification des statuts au vote de l'Assemblée et propose que chaque commune et chaque membre en délibère dans leur propre assemblée. La modification des statuts ne sera validée que lorsque la majorité des membres se sera exprimée positivement.

Aucune opposition à cette proposition de réforme des statuts n'est exprimée.

Gabriel CIARIMBOLI et **Sylvie BRISSAUD** s'abstiennent.

E / LE SITE INTERNET LATITUDE GALLIMARD REALISE DANS LE CADRE DU POLE D'EXCELLENCE RURALE :

Le Président fait une brève présentation du Pôle d'Excellence Rurale dont il regrette la part trop importante de non-réalisation.

Il informe l'assemblée de l'aboutissement du projet de création du site internet Latitude-Gallimard www.decouvrez.fr ou directement maures.latitude-gallimard.com.

Il présente rapidement le document distribué en séance : l'offre de mobilité que crée ce site, les pépites vidéos qui constituent une approche dynamique de la préparation au séjour, les contenus éditoriaux de qualité, ...

En ce qui concerne le développement de ce site, il informe les membres de l'assemblée des difficultés rencontrées pour disposer des informations contenues dans la base de données détenue par le CDT du Var (aujourd'hui l'Agence de Développement Touristique Varois)

Il conseille à chacun de visiter le site afin de pouvoir échanger en meilleure connaissance.

Il remercie enfin chacun de sa présence à l'assemblée générale et lève la séance à 12h45.